

Toute la France fibrée en 2022 : le rapport sur les mesures à prendre remis à Emmanuel Macron

<http://www.universfreebox.com/article/29145/Toute-la-France-fibree-en-2022-le-rapport-sur-les-mesures-a-prendre-remis-a-Emmanuel-Macron>

Catégorie **Brèves**  , publié le 19 février 2015 à 18h17 par **La Rédaction**

Au travers du plan France Très Haut Débit, la France s'est engagée à assurer la couverture intégrale du territoire en très haut débit d'ici 2022. Cette modernisation va notamment s'appuyer sur le déploiement de nouveaux réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), par des opérateurs privés comme publics, pour un montant total d'investissement estimé à 20 milliards d'euros.

Il est important pour les acteurs concernés de clarifier les conditions de transition du réseau de cuivre historique vers les nouveaux réseaux de fibre optique. C'est l'objet de la mission confiée à Paul Champsaur en 2013 et qu'il a remis à Emmanuel Macron et Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat au Numérique.

La mission propose notamment la création d'un statut de « zone fibrée », statut qui serait accordé par l'Etat lorsque la totalité d'une zone, par exemple une commune, est desservie par un réseau à très haut débit en fibre optique. L'accession au statut de « zone fibrée » déclencherait la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour migrer la totalité des utilisateurs du réseau de cuivre vers le réseau FttH.

A l'issue de son entretien avec Paul Champsaur, Emmanuel Macron a souligné que « *les propositions formulées par la mission s'inscrivent dans la volonté du Gouvernement de fixer un cap clair, celui de l'investissement dans les réseaux à très haut débit ; de donner un horizon technologique, le remplacement du réseau historique de cuivre par des réseaux de fibre optique ; et de définir une méthode, en accompagnant l'ensemble des acteurs de l'industrie et des utilisateurs dans ce changement d'époque. C'est cette vision claire que le secteur est en droit d'attendre de l'Etat.* ».

De son côté, Axelle Lemaire a déclaré : « *nous avons lancé un grand chantier d'infrastructures qu'est la couverture intégrale de notre territoire en très haut débit d'ici 2022, qui donnera à notre pays plusieurs années d'avance dans la compétition numérique. Le déploiement de ces nouveaux réseaux fibrés s'inscrit dans le long terme. Il nécessite de porter une ambition stratégique claire, visible et prévisible pour les collectivités locales qui investissent comme pour les opérateurs. Mieux définir les conditions de passage du réseau de cuivre aux réseaux de fibre optique va pleinement y contribuer.* ».